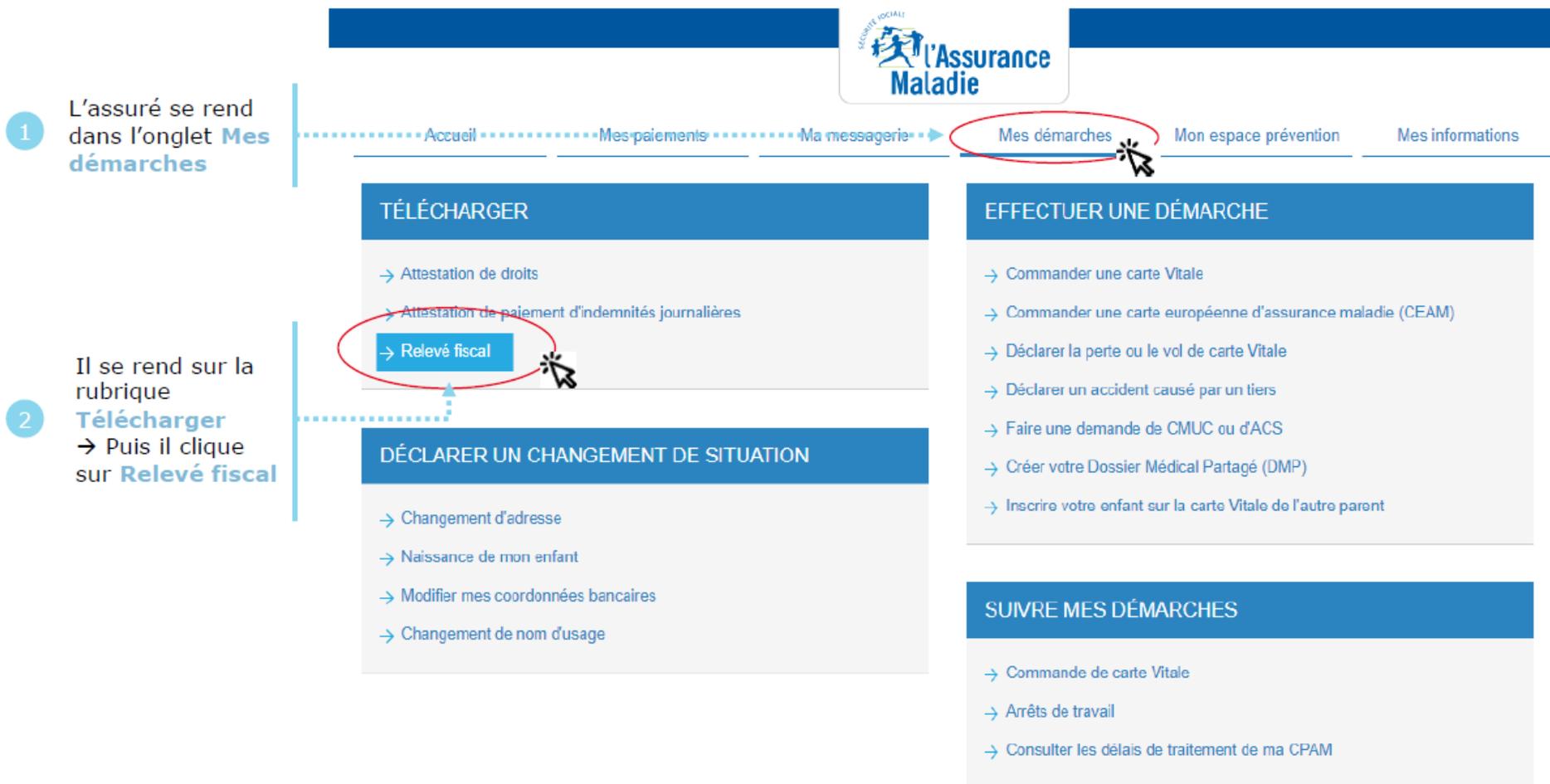


La démarche pas-à-pas : étape préalable

 **ETAPE (0)** : L'assuré se connecte à son compte ameli → Rubrique **Mes démarches**



La démarche pas-à-pas : Etape 1/1 - Edition de l'attestation

Cette fonctionnalité permet de télécharger les relevés de prestations que l'assuré doit déclarer aux services fiscaux. 2 cas peuvent alors se présenter :

Un relevé fiscal existe pour l'assuré.

Il est alors **invité à le télécharger** au format PDF.

Votre relevé fiscal

Vous pouvez désormais télécharger depuis cette rubrique votre relevé de prestations (indemnités journalières et/ou pensions d'invalidité) que vous devez déclarer aux services fiscaux ou, le cas échéant, à vos autres organismes versant des prestations familiales.

A partir de 2011 les adhérents au compte Ameli ne recevront plus leur relevé fiscal par voie postale.

~~Il est recommandé de conserver ce document~~ sans limitation de durée.

[Téléchargez votre relevé fiscal 2010 \(format PDF\)](#)

Il n'existe pas de relevé fiscal pour l'assuré



The screenshot shows the 'MON RELEVÉ FISCAL' section of the Ameli website. At the top, there is a navigation bar with the Ameli logo and the text 'l'Assurance Maladie'. Below the navigation bar, there are several menu items: 'Accueil', 'Mes paiements', 'Ma messagerie', 'Mes démarches', 'Mon espace prévention', and 'Mes informations'. The main content area is titled 'MON RELEVÉ FISCAL' and contains the following text: 'Vous pouvez désormais télécharger (si vous avez perçu des paiements d'indemnités journalières durant l'année précédente soumises à l'impôt) depuis cette rubrique votre relevé de prestations (indemnités journalières et/ou pensions d'invalidité) que vous devez déclarer aux services fiscaux ou, le cas échéant, à vos autres organismes versant des prestations familiales.' Below this text, there is a line of text: 'Ce document ~~reste accessible~~ pendant 6 mois, pensez à le télécharger et conservez le sans limitation de durée.' At the bottom of the page, there is a button labeled 'Aucun fichier à télécharger'.